



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Récemment une nouvelle plateforme numérique, nommée *atSchool.lu*, a été lancée par Pikel SARL-S, soi-disant pour aider les parents à trouver une crèche, une maison relais, une école fondamentale ou un lycée pour leur enfant. Ce site internet offre non seulement des publicités aux différents établissements à travers des « partenariats », mais permet aussi au public d'évaluer les SEA agréés et les établissements scolaires publics. De plus, les internautes peuvent exprimer leur opinion dans des commentaires. Actuellement 497 crèches et maisons relais ainsi que 216 établissements scolaires figurent sur le site internet.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- En général, quelle est la position de Monsieur le Ministre par rapport à des initiatives commerciales ciblant l'évaluation de différents établissements de l'enseignement non-formel et formel, avant tout en ce qui concerne l'enseignement public ?
- Quelle est la position de Monsieur le Ministre envers la plateforme *atSchool.lu* ?
- Monsieur le Ministre est-il d'avis qu'il est nécessaire d'informer davantage sur l'offre de l'éducation nationale et, le cas échéant, sous quelle forme ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député